FFBaD
Fédération Française de Badminton

Webinaire FFBaD ANS – Episode 2

Campagne ANS 2021

06/04/2021

SOMMAIRE

1. Projets sportifs fédéraux (PSF) 2021
2. Retours en chiffres sur la campagne 2020
3. Cadre de la campagne 2021
4. Recevabilité des dossiers
5. Évaluation des dossiers
6. Finalisation de la campagne
7. Focus : évaluation des actions 2020
8. Actions éligibles 2021

CAMPAGNE ANS-PSF 2020

1 049 490€
DE SUBVENTIONS ALLOUÉES PAR L'ANS

Subvention moyenne : **4 485€**

2 375 172€
DE SUBVENTIONS DEMANDÉES PAR LES STRUCTURES AFFILIÉES

ATTRIBUTIONS SUBVENTIONS 2020

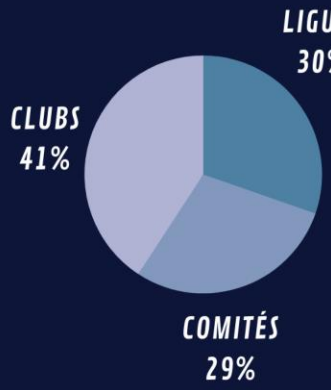

349
DOSSIERS DÉPOSÉS
+21%*

919
ACTIONS DÉPOSÉES
+33%*

*par rapport à 2019

ATTRIBUTIONS DOSSIERS 2020

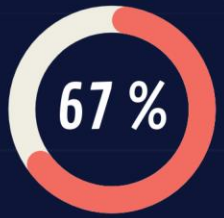

DOSSIERS SUBVENTIONNÉS
(78% EN 2019)

28 PERSONNES MOBILISÉES À LA FFBAD

300 JOURS DE TRAVAIL

FFBaD
Fédération Française de Badminton

CAMPAGNE ANS-PSF 2020

3 OBJECTIFS IMPOSÉS PAR L'AGENCE NATIONALE DU SPORT

·Développement de la pratique (84%)

·Promotion du sport santé (11%)

·Développement de l'éthique et de la citoyenneté (6%)

14 MODALITÉS FIXÉES PAR LA FFBAD

·Public jeune (36%)

·Action innovante public féminin (12%)

·Fidélisation des licenciés non compétiteurs (11%)

·Public des zones prioritaires (9%)

·Public en situation de handicap (7%)

·AirBadminton (4%)

·Séniors éloignés de la pratique (4%)

·Action innovante santé bien-être entreprise (3%)

·Autres actions de promotion de la santé par le sport (3%)

·Badminton Responsable (3%)

·Promotion des valeurs citoyennes (3%)

·Action à destination des territoires ultramarins (2%)

·Appui au fonctionnement des équipes techniques régionales (2%)

·Action innovante personnes atteintes de maladies chroniques (1%)

**% des actions financées*

FFBaD
Fédération Française de Badminton

FFBaD

3. CADRE DE LA CAMPAGNE 2021

Les enveloppes – Total = 1 378 100€

- 971 120€ pour le territoire métropolitain
- 79 330€ pour les territoires ultramarins
- 327 650€ dans le cadre du plan de relance de l'Etat

http://www.ffbad.org/espaces-dedies/dirigeants/axes-de-developpement-federaux/projet-federal/

La campagne 2021

Date d'ouverture : 09 avril 2021 à 10h	Date de clôture : 10 mai 2021 à 10h
Dépôt sur Le Compte Asso	1 seul dossier par bénéficiaire

L'accompagnement

- Une note de cadrage par type de structures (clubs / comités / ligues)
- Un tutoriel FFBaD ANS 2021
- Référents ligues et conseillers techniques sportifs (CTS)

FFBaD

4. RECEVABILITÉ DES DOSSIERS

- Transmission du dossier sur Le Compte Asso avant le 10 mai 10h

- Transmission des pièces justificatives obligatoires

- Pour les bénéficiaires 2020 :
  - Comptes-rendus des actions financées
  - Déclaration sur l'honneur pour les demandes de report

- Nombre limité d'actions
  - Clubs : 3 + 1 plan de relance
  - Comités : 4 dont 1 tête de réseau + 1 plan de relance
  - Ligues : 6 + 1 plan de relance

4. RECEVABILITÉ DES DOSSIERS

- Seuil de subvention par bénéficiaire <u>hors action liée au plan de relance</u>
  - 1 500€
  - 1 000€ pour les territoires carencés (ZRR) /!\ Pas pour les QPV
- Plafond pour la demande de subvention <u>hors action liée au plan de relance</u> : 50% du budget de l'action
- Budget de l'action équilibré
- Dates de l'action :
  - Début durant l'année civile 2021
  - Fin avant le 30 juin 2022
- Code subvention de la région
- Numéro d'affiliation FFBaD

5. ÉVALUATION DES DOSSIERS

- **Une grille d'évaluation interne**

- **Circuit 2021**

  - Clubs métropolitains : ligues → cellule territoriale ANS → cellule fédérale ANS
  - Clubs ultramarins : fédération → cellule fédérale ANS
  - Ligues et comités : fédération → cellule fédérale ANS

6. FINALISATION DE LA CAMPAGNE

- **Juillet** ➔ Pré-notification des attributions par la FFBaD

- **Septembre** ➔ Paiement par l'ANS et envoi des notifications officielles d'accord / de refus

7. FOCUS : ÉVALUATION DES ACTIONS 2020

Ouverture de l'espace dédié au lancement de la campagne le 09 avril

7. FOCUS : ÉVALUATION DES ACTIONS 2020

SCÉNARIO 1 :

ACTION RÉALISÉE EN 2020

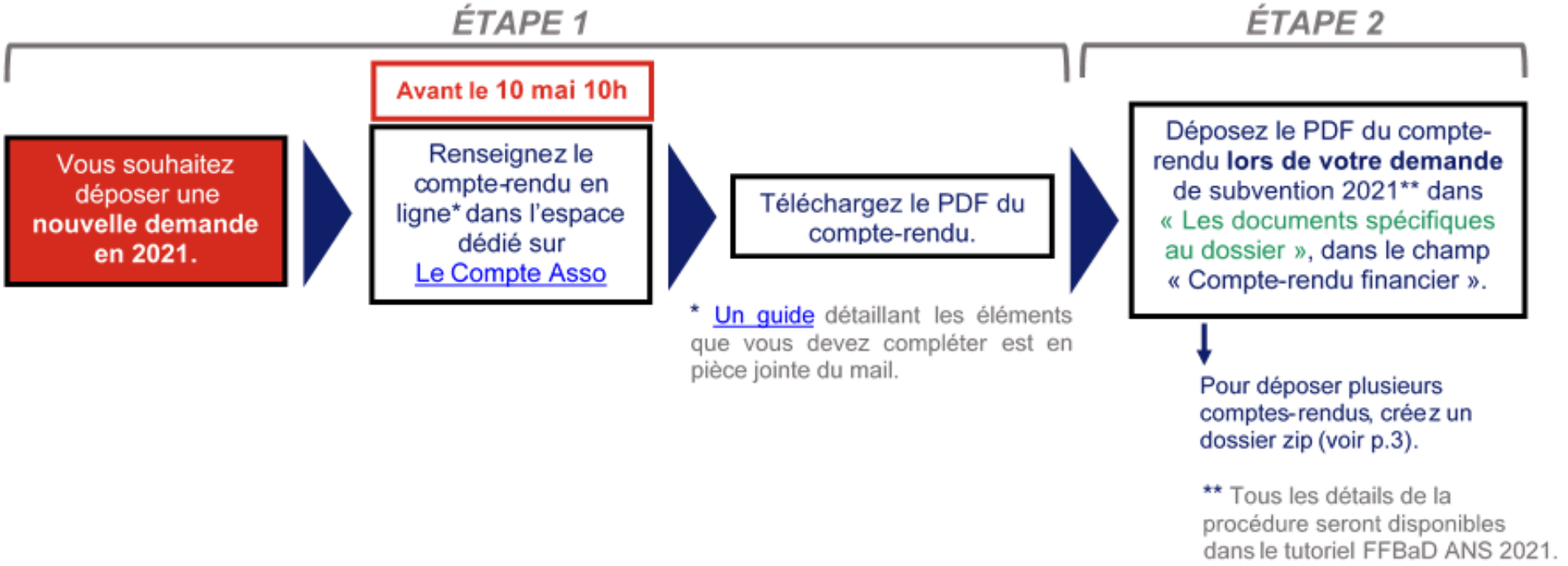

7. FOCUS : ÉVALUATION DES ACTIONS 2020

SCÉNARIO 2 :

ACTION NON TERMINÉE OU NON RÉALISÉE

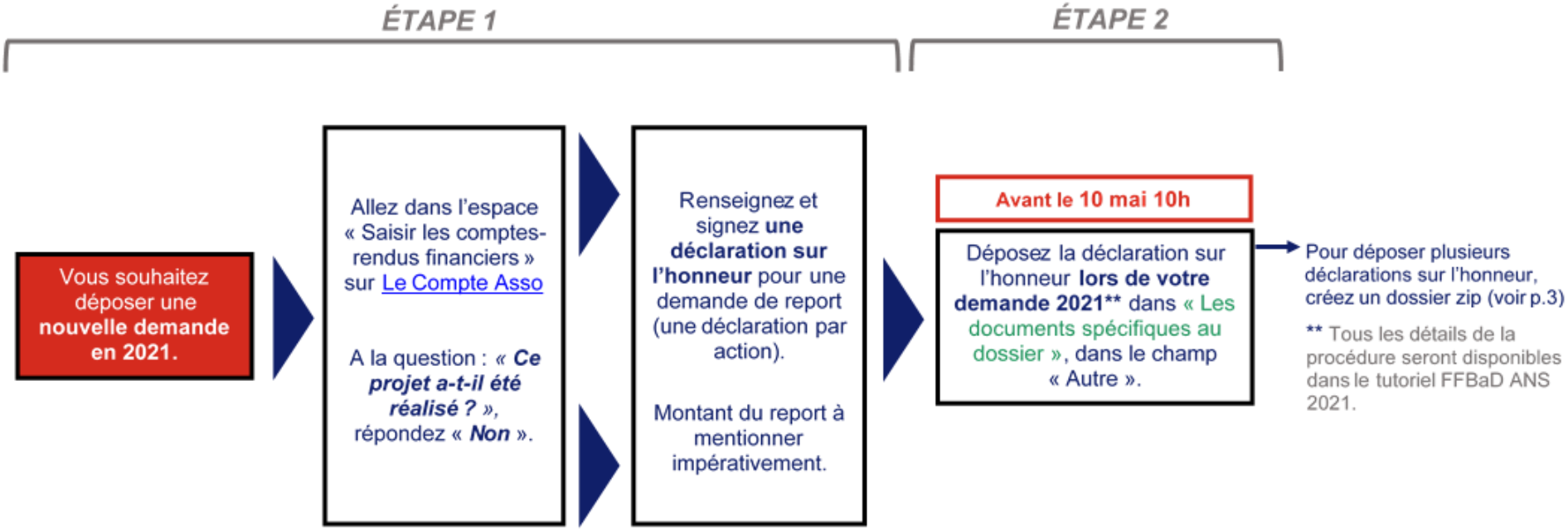

Les actions, pour lesquelles vous demandez le report de la subvention 2020, ne pourront pas faire l'objet d'une nouvelle demande de subvention en 2021.

8. ACTIONS ÉLIGIBLES 2021

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DES ACTIONS

- **Critères fédéraux => Priorité aux actions :**
  - S'inscrivant dans le projet associatif de la structure
  - S'inscrivant dans la durée et dans le projet territorial
  - S'appuyant sur les dispositifs et outils fédéraux
  - S'appuyant sur les dispositifs portés par les collectivités territoriales
  - Innovantes en l'absence de dispositifs fédéraux
  - Ne relevant pas du fonctionnement quotidien de la structure

- **Critères fixés par l'ANS => Attention particulière aux actions menées :**
  - En faveur du public féminin
  - Par des clubs issus de territoires prioritaires QPV ZRR
  - En faveur des personnes en situation de handicap

8. ACTIONS ÉLIGIBLES 2021

CONTENU D'UNE ACTION

- **1 intitulé = copier/coller action de la note de cadrage visée avec code**
- **1 objectif (menu déroulant)**
- **1 modalité/enjeu (menu déroulant)**
- **Des publics spécifiques et un type de territoire à préciser (menu déroulant)**

8. ACTIONS ÉLIGIBLES 2021

***Objectif* – Développement des pratiques (A)**

Enjeu – Captation de publics non licenciés

CATÉGORIES	CLUBS	COMITÉS	LIGUES
Public jeune	Promotion/Animation	Impulsion/Soutien	Stratégie/Structuration
Public féminin			
Public en situation de handicap		Mise en œuvre de la création de club	Stratégie territoriale de création de club
AirBadminton			

Le code de l'action (cf. note de cadrage) sera à renseigner impérativement dans l'intitulé du projet, dans la partie « Description » sur Le Compte Asso.

8. ACTIONS ÉLIGIBLES 2021

***Objectif* – Développement des pratiques (A)**

Enjeu – Fidélisation des publics licenciés

CATÉGORIES	CLUBS	COMITÉS	LIGUES
Tous publics	Appartenance au club		
Jeunes	Diminution turn-over chez les jeunes (minimum EFB 2*)	Coordination/Animation rencontres de proximité pour les jeunes	Développement des EFB
Non compétiteurs adultes	Mise en place de rencontres innovantes	Coordination de l'offre club/Mise en place de rencontres innovantes	Développement Structuration de rencontres innovantes
			Promotion Communication autour de la pratique féminine
			Equipe Technique Régionale

8. ACTIONS ÉLIGIBLES 2021

***Objectif* – Développement des pratiques (A)**

Enjeu – Territoires ultramarins

CLUBS
Action favorisant la pratique compétitive en raison de l'éloignement territorial

LIGUES
Action favorisant la pratique compétitive sur d'autres territoires (déplacement extraterritorial)
Action liée au rayonnement international

8. ACTIONS ÉLIGIBLES 2021

***Objectif* – Promotion du sport santé (B)**

Enjeu – Lutte contre la sédentarité

CATÉGORIES	CLUBS	COMITÉS	LIGUES
Seniors	Promotion/Animation	Coordination/Impulsion	
Entreprises	Promotion/Animation	Organisation d'un championnat départemental entreprise	Organisation d'un championnat régional entreprise
Jeunes	Action visant à lutter contre la sédentarité des jeunes	Jeunes actifs et étudiants	Jeunes actifs et étudiants

8. ACTIONS ÉLIGIBLES 2021

***Objectif* – Développement de l'éthique et de la citoyenneté (C)**

Enjeu – Lutte contre les dérives et violences

CLUBS	COMITÉS	LIGUES
Action de sensibilisation et de lutte contre les incivilités, violences, discriminations et dérives impactant le badminton	Action de sensibilisation et de lutte contre les incivilités, violences, discriminations et dérives impactant le badminton	Action de sensibilisation et de lutte contre les incivilités, violences, discriminations et dérives impactant le badminton

8. ACTIONS ÉLIGIBLES 2021

***Objectif* – Accession au sport de haut niveau (D)**

Enjeu – Projet de Performance Fédéral – Actions sportives

CLUBS	COMITÉS	LIGUES
Action concourant au maintien du label Club Avenir		
	Stages, regroupements, déplacements de sélections et campagne de détection niveau DAD	Stages, regroupements, déplacements de sélections et campagne de détection niveau DAR et DAI

Le total des demandes de subvention pour les actions liées à l'accession au sport de haut niveau ne devra pas dépasser 10% de la demande de subvention globale.

8. ACTIONS ÉLIGIBLES 2021

***Objectif – Plan de relance* (E)**

Enjeu – Actions liées à la reprise de l'activité sportive

CLUBS	COMITÉS	LIGUES
Action d'animation dans le cadre de la licence estivale		
Interclubs départementaux et régionaux (hors jeunes)	Interclubs départementaux (hors jeunes)	Interclubs régionaux (hors jeunes)
	Remobilisation des bénévoles	Remobilisation des bénévoles

Enjeu – Actions liées aux protocoles sanitaires

CLUBS	COMITÉS

Enjeu – Aides aux associations en difficulté

COMITÉS	LIGUES

Baisse >30% entre les produits perçus au cours de la saison 18/19 et ceux prévus dans le budget prévisionnel 20/21 actualisé au 31/03/21. Si trop de demandes, priorité comités employeurs.

8. ACTIONS ÉLIGIBLES 2021

CLUBS	COMITÉS	LIGUES

Conclusion : RAPPEL CALENDRIER

Date d'ouverture : 09 avril 2021 à 10h	Date de clôture : 10 mai 2021 à 10h
Dépôt sur Le Compte Asso	1 seul dossier par bénéficiaire

L'accompagnement

- Une note de cadrage et un tutoriel FFBaD ANS 2021
- Des référents ligues et conseillers techniques sportifs (CTS)

MERCI DE VOTRE ATTENTION !

Pour toute question
sur la campagne ANS 2021

Outil support du site Internet
rubrique d'aide **Vie du club / ANS**

https://support.ffbad.org

FFBaD
Fédération Française
de Badminton

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BADMINTON
9-11 avenue Michelet - 93583 Saint-Ouen Cedex - T 01 49 45 07 07